



Intrasense, a global leader in multimodal
medical imaging and oncology software

Rapport financier semestriel **30 juin 2015**

Société anonyme au capital de 211 802,90 €

Siège social : 1231, avenue du Mondial 98 – 34000 Montpellier
452 479 504 RCS Montpellier

Headquarters and Technical Division - 1231 avenue du Mondial 98 - 34000 Montpellier (France) - T: +33 4 67 130 130 - F: +33 4 67 130 132

General and Sales Management - 3 rue Castex - 75004 Paris (France) - T: + 33 1 48 04 32 83 - F: +33 1 79 74 30 31

www.intrasense.net | LinkedIn: intrasense

Sommaire

Rapport d'activité à fin juin 2015

Comptes au 30 juin 2015

Annexe des comptes

INTRASENSE

Société anonyme au capital de 211 802,90 €
Siège social : 1231, avenue du Mondial 98 – 34000 Montpellier
452 479 504 RCS Montpellier

RAPPORT FINANCIER DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES DE LA PERIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 30 JUIN 2015

Les comptes semestriels qui couvrent la période du 1^{er} janvier 2015 au 30 juin 2015 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général 2005 et ont été préparés selon les mêmes principes comptables que ceux adoptés au cours de l'exercice clos le 31/12/2014. Les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 20 octobre 2015.

Continuité d'exploitation

Les comptes semestriels au 30 juin 2015 ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation. En effet, les prévisions de trésorerie établies jusqu'au 30 juin 2016 font apparaître une situation de trésorerie positive. Elles tiennent notamment compte des éléments suivants :

- La trésorerie disponible au 30 septembre 2015 s'élève à 462 K€.
- Hypothèse d'encaissement d'une subvention ADOC de 95 K€ en novembre 2015.
- Hypothèse de financement par émission d'OCABSA pour un montant de 3 M€ (de juillet 2015 à juin 2016)
- Hypothèse de croissance du chiffre d'affaires sur la période juillet 2015 à juillet 2016

Si ces hypothèses venaient à ne pas se réaliser, il en résulterait une incertitude sur le principe de continuité d'exploitation retenu pour l'établissement des comptes dans la mesure où la société pourrait en conséquence ne pas être en mesure d'acquitter ses dettes et réaliser ses actifs dans le cadre normal de son activité. Le principe de continuité d'exploitation retenu dans le cadre de l'arrêté au 30 juin 2015 pourrait alors se révéler inapproprié.

La société étudie actuellement la mise en place d'autres moyens de financement externes pour satisfaire ses besoins de trésorerie au-delà des 12 prochains mois.

1. SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

1.1 Situation et évolution de l'activité de la Société et du groupe au cours du semestre clos le 30 juin 2015

Nous vous rappelons que le groupe contrôlé par la Société conçoit, développe et commercialise, en France et à l'étranger, un dispositif médical unique, Myrian®, plate-forme logicielle de visualisation et de traitement avancé d'images médicales multi modalités (IRM, scanner, TEP, rayons X...). Myrian® combine et exploite toutes les images médicales pour en extraire les informations essentielles à la prise en charge du patient, à l'évaluation rapide de l'efficacité des traitements et, par extension, à l'évaluation des candidats-médicaments en cancérologie.

Durant le premier semestre 2015, la Société a poursuivi son développement commercial.

Le chiffre d'affaires du premier semestre 2015 s'établit à 1 346 K€, contre 1 178 K€ au premier semestre 2014, soit une hausse de 14%. Les ventes de licences progressent de 22,5% par rapport à 2014, malgré une activité toujours faible sur la zone CEI. Par ailleurs, les efforts menés en matière de ventes de maintenance et de services se poursuivent avec une progression de 3,3% par rapport à juin 2014.

Les ventes internationales affichent un niveau soutenu sur le premier semestre 2015, en hausse de 37% par rapport au premier semestre 2014 et représentent 77,3% du CA total. La Chine et le reste de l'Asie demeurent à un niveau élevé d'activité et pèsent pour 29% du chiffre d'affaires total. L'activité dans la zone du moyen

orient est également soutenue. La région CEI ne connaît pas encore de reprise significative des affaires avec un poids de 9% du total des ventes internationales.

Les ventes de licences en France sont en recul de 27% par rapport au premier semestre 2014, dans un contexte économique national morose.

Les produits d'exploitation s'élèvent à 2 217 K€ contre 1 917 K€ à fin juin 2014, soit une augmentation de 15,6%. Outre la hausse du Chiffre d'affaires, cette augmentation prend en compte une partie de la subvention reçue dans le cadre du projet HECAM, au prorata des dépenses engagées.

Les charges de personnel s'élèvent à 1 696,8 K€ contre 2 184 K€ au premier semestre 2014. Cette baisse significative de 22,3% traduit les efforts de restructuration entrepris depuis fin 2014 et poursuivis au premier semestre 2015.

Les autres achats et charges externes diminuent de 2,6% par rapport au premier semestre 2014, et confirment les premiers effets des plans d'économies engagés. Ils comprennent cependant 160 K€ de frais non récurrents liés à la mise en place du contrat d'émission des OCABSA.

Le résultat d'exploitation s'élève à (1 282) K€ contre (2 213) K€ au premier semestre 2014 reflétant ainsi à la fois la hausse du chiffre d'affaires et la baisse des charges d'exploitation.

Après prise en compte du résultat financier de (353,8) K€ incluant la dépréciation prudente du comptecourant de la filiale américaine, du résultat exceptionnel (422,4) K€ lié aux coûts de restructuration et du crédit impôt recherche de 237,4 K€, le résultat net s'élève à (1 821) k€ contre (2 151) K€ au premier semestre 2014 soit une amélioration de 15%.

La trésorerie excédentaire s'élève au 30 juin 2015 à 774 K€.

1.2 Faits marquants de l'exercice

1.2.1. Activité

La Société a poursuivi son développement commercial international et continué d'enrichir son offre produit.

Dans ce cadre, l'exercice clos le 30 juin 2015 a été marqué par les faits suivants :

- La société a annoncé la signature d'un contrat pluriannuel avec un leader mondial du PACS. Ce contrat conclu pour une durée de 10 ans garantit des revenus récurrents minimum de 250 K€ dès 2015. Les revenus complémentaires liés aux volumes effectifs de ventes et à la maintenance doivent rapidement augmenter ce chiffre d'affaires récurrent.

1.2.2 Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles du premier semestre 2015 a été constaté pour un montant de 19 K€. Le produit correspondant a été porté au crédit du compte 648 Autres charges de personnel.

Ce crédit d'impôt a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité de la Société, à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche et d'innovation.

1.2.3 Recherche et développement

La société a annoncé le lancement du projet HECAM, projet de recherche collaborative public/privé, destiné au développement d'outils de dépistage, de diagnostic et de traitement de l'hépatocarcinome, principal cancer primitif du foie.

Intrasense a été retenue pour son expertise mondialement reconnue dans ce domaine dans le consortium HECAM composé d'industriels – General Electric (chef de file), Guerbet, et sept PME- ainsi que des académiques – APHP, Inserm appuyés par le CHU de Montpellier.

Ce projet prestigieux financé dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) s'étalera sur 5 ans et représentera pour Intrasense une enveloppe de 1,6 million d'euros sous forme de subvention et d'avance remboursable.

1.2.4 Emission d'une première tranche d'obligations convertibles.

La Société a conclu avec le fonds d'investissement Atlas Alpha Yield Fund, fonds anglais immatriculé aux Iles Cayman représenté par sa société de gestion, la société Atlas Capital Markets, un contrat en date du 24 mars 2015 concernant un projet d'émission d'obligations convertibles en actions ordinaires nouvelles de la Société d'une valeur nominale unitaire de cinq centimes d'euros (0,05€) (ci-après les «**OCA**») à bons de souscription d'actions ordinaires nouvelles (ci-après les «**BSA**») (ci-après ensemble les «**OCABSA**»).

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 7 mai 2015 (ci-après l'«**Assemblée**») a délégué au conseil d'administration sa compétence aux fins d'émettre un nombre maximum de trente mille (30.000) OCABSA de cent (100) euros de valeur nominale chacune, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'Atlas Alpha Yield Fund, en six (6) tranches d'un montant de cinq cent mille euros (500.000 €) chacune, (ci-après la «**Tranche**»), soit pour un montant nominal maximum de trois millions d'euros (3.000.000 €) et avec un montant nominal maximum de la ou des augmentations de capital de six millions d'euros (6.000.000 €) en cas de conversion des obligations convertibles et/ou en cas d'exercice des bons de souscription d'actions.

Le prix unitaire de souscription des OCABSA est fixé au pair, soit cent euros (100 €).

Le conseil d'administration a fait usage de la délégation de compétence qui lui a été consentie par l'Assemblée au titre de la deuxième résolution, conformément aux articles L.228-91 à L.228-97, L.225-129-2, L.225-132 et L.225-138 du Code de commerce, pour décider d'émettre la première Tranche de 5.000 OCABSA de cent (100) euros de valeur nominale chacune pour un montant de 500.000 euros, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'Atlas Alpha Yield Fund (la «**Délégation**»).

Le conseil a pris acte :

- que les conditions et modalités des OCA et des BSA sont détaillées dans les termes et conditions des OCA et des BSA approuvés par l'assemblée générale extraordinaire du 7 mai 2015 et tels qu'annexés au rapport du conseil d'administration à ladite assemblée ;
- que conformément à la délégation conférée par l'assemblée générale extraordinaire du 7 mai 2015, un avenant au contrat du 24 mars 2015 a été signé le 7 mai 2015 remplaçant les termes et conditions de l'émission des OCA et des BSA par ceux approuvés par l'assemblée générale (à l'exception de la clause d'ajustement des BSA).

Après en avoir délibéré, le conseil, constatant que le délai de 5 jours calendaires entre la notification par Intrasense de l'intention d'émettre une tranche et son acceptation par le souscripteur, évoqué lors du conseil du 11 mai 2015, est respecté, à l'unanimité :

- décidé de faire usage de la Délégation et d'émettre un emprunt obligataire d'un montant nominal de 500.000 euros, par émission de 5.000 OCABSA de cent (100) euros de valeur nominale chacune, au profit d'Atlas Alpha Yield Fund ;
- décidé que :
 - les OCABSA seront libérées intégralement en numéraire par versement d'espèces lors de leur souscription par le fonds Atlas Alpha Yield Fund ;
 - conformément au contrat d'émission, la souscription sera reçue du 14 mai 2015, soit le lendemain de la notification écrite de l'émission remise au souscripteur, jusqu'au 18 mai 2015 inclus au siège social de la Société ou tout autre lieu convenu contre remise du bulletin et de la notification de souscription correspondants signés par le souscripteur et sur justification de la libération par versement des fonds ; cette période de souscription pourra néanmoins être close par anticipation à compter de la souscription de l'intégralité des 5.000 OCABSA faisant l'objet de la présente émission ;

- le prix de souscription des OCABSA sera versé par le souscripteur, Atlas Alpha Yield Fund, sous réserve de la validation des conditions suspensives visées dans le contrat d'émission ;
 - les OCABSA seront souscrites à un prix égal à 100 % du montant principal de la première tranche, soit 500.000 euros ;
 - les fonds provenant des souscriptions en numéraire seront déposés sur un compte ouvert au nom de la Société à la banque Société Générale, dont les coordonnées bancaires sont les suivantes : FR76 3000 3014 3000 0200 9425 067, qui établira le certificat du dépositaire ; et
 - la souscription ne sera reçue que pour le montant total des OCABSA et l'émission des OCABSA ne sera réalisée que pour autant que la totalité des 5.000 OCABSA aura été souscrite.
- constaté que la Date d'Echéance des 5.000 OCA, telle que définie dans les termes et conditions des OCA est le 7 mai 2018.

Le conseil d'administration prend acte que le cours de clôture (tel que publié par Bloomberg) de l'action de la Société sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris de l'action de la Société s'élève :

- le 12 mai 2015, soit le jour de bourse précédant l'émission de la première Tranche des OCABSA, à 1,02 euros ;
- le 24 mars 2015, soit à la date de la signature du contrat d'émission d'OCABSA, tel que défini par les termes et conditions des OCA et des BSA annexés au rapport du conseil d'administration à l'Assemblée, à 1,60 euros.

Conformément aux termes de la première résolution de l'Assemblée, le Prix d'Exercice des BSA doit être égal à cent quinze pour cent (115%) du moins élevé de ces deux cours de clôture (tel que publié par Bloomberg) de l'action de la Société sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris, soit cent quinze pour cent (115%) de 1,02 euros.

En conséquence, le conseil d'administration décide de fixer le Prix d'Exercice des BSA à 1,17 euros par BSA.

Le conseil d'administration constate que du fait de ce Prix d'Exercice le nombre de BSA s'élève à 427 350 correspondant à la valeur nominale total de chaque OCA émise (*i.e.* 100 €) divisée par le Prix d'Exercice des BSA attachés aux OCA à la Date d'Emission, conformément aux termes et conditions des OCA et des BSA arrêtés par l'Assemblée.

Le conseil d'administration prend acte que l'émission de la première Tranche, emporte dès la souscription des 5.000 OCABSA détachement des BSA attachés à chaque OCA.

Enfin, le conseil constate que la Délégation reste valable pour 25.000 OCABSA pour un montant de 2.500.000 euros, jusqu'au 7 novembre 2016.

Conformément aux articles L. 225-135et R. 225-116 du Code de commerce, les commissaires aux comptes ont établi un rapport sur la conformité de l'opération.

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-116 du Code de commerce, le conseil d'administration a établi un rapport complémentaire sur l'usage fait par le conseil, lors de sa réunion du 13 mai 2015, de la délégation de compétence accordée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 7 mai 2015 relative à l'émission d'OCABSA.

Ces rapports ont été mis à la disposition des actionnaires au siège social dans les quinze jours suivant les présentes décisions, et portés à leur connaissance lors de la plus prochaine assemblée générale.

1.3 Evénements importants survenus depuis la clôture au 30 juin 2015

Il n'y a pas eu de faits marquants depuis la clôture du 30 juin 2015.

1.4 Evolution prévisible et perspectives d'avenir

La Société a confirmé au cours du premier semestre 2015 sa capacité à positionner son offre sur les marchés internationaux et à développer son chiffre d'affaires récurrent. Elle a continué de concentrer ses efforts commerciaux sur un nombre resserré de pays stratégiques tout en poursuivant une politique de réduction de coûts et de gains de productivité.

Le manque de dynamisme du marché Français peut représenter un risque pour le second semestre.

La poursuite de l'enrichissement fonctionnel de l'offre Myrian®, sa participation active au projet HECAM renforce le positionnement d'Intrasense comme spécialiste des solutions d'imagerie pour l'oncologie.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/06/2015 6			Exercice N-1 31/12/2014 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
	Frais d'établissement	1 747	1 747					
	Frais de développement	6 558 691	5 132 415	1 426 276	1 545 984	-119 708	-7.74	
	Concessions, Brevets et droits similaires	225 394	208 966	16 428	24 540	-8 112	-33.06	
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques Matériel et outillage	2 583	2 583					
	Autres immobilisations corporelles	522 506	386 552	135 954	169 947	-33 993	-20.00	
	Immobilisations en cours	3 057		3 057	3 057			
Avances et acomptes								
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)								
Participations mises en équivalence								
Autres participations	111 542	82 577	28 965	36 542	-7 577	-20.74		
Créances rattachées à des participations	1 086 373	1 086 373						
Autres titres immobilisés								
Prêts	6 588		6 588	6 588				
Autres immobilisations financières	47 930		47 930	47 888	42	0.09		
	TOTAL II	8 566 411	6 901 212	1 665 198	1 834 547	-169 349	-9.23	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN COURS							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	CRÉANCES (3)							
	Clients et Comptes rattachés	2 904 692	751 896	2 152 795	1 966 285	186 510	9.49	
	Autres créances	1 422 088		1 422 088	2 046 312	-624 225	-30.50	
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement	216 127		216 127	671 872	-455 744	-67.83		
Disponibilités	588 629		588 629	304 270	284 358	93.46		
Charges constatées d'avance (3)	52 197		52 197	31 692	20 506	64.70		
	TOTAL III	5 183 732	751 896	4 431 836	5 020 431	-588 595	-11.72	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	141 000		141 000		141 000		
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecarts de conversion actif (VI)							
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	13 891 143	7 653 109	6 238 034	6 854 978	-616 943	-9.00	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		30/06/2015 6	31/12/2014 12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 211 803)	211 803	211 803		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	14 373 766	14 373 766		
	Ecarts de réévaluation				
	RESERVES				
	Réserve légale	15 593	15 593		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	-12 656 716	-7 183 481	-5 473 235	-76.19
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	-1 820 875	-5 473 235	3 652 360	66.73
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL I	123 570	1 944 446	-1 820 875	-93.64	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées	1 127 000	1 186 500	-59 500	-5.01
TOTAL II	1 127 000	1 186 500	-59 500	-5.01	
PROVISIONS	Provisions pour risques	129 432	125 139	4 293	3.43
	Provisions pour charges				
TOTAL III	129 432	125 139	4 293	3.43	
DETTES (I)	DETTES FINANCIERES				
	Emprunts obligataires convertibles	500 431		500 431	
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	1 704 156	1 717 978	-13 822	-0.80
	Concours bancaires courants	30 788	48 544	-17 756	-36.58
	Emprunts et dettes financières diverses	138 750	219 776	-81 026	-36.87
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	DETTES D'EXPLOITATION				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	572 753	421 353	151 400	35.93
	Dettes fiscales et sociales	1 123 922	825 702	298 221	36.12
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes	303 327	57 123	246 204	431.00	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	483 904	308 416	175 488	56.90
	TOTAL IV	4 858 032	3 598 893	1 259 139	34.99
	Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	6 238 034	6 854 978	-616 943	-9.00	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

4 858 032

1 958 702

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/06/2015 6			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	30/06/2014 6	Euros	%
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)						
Ventes de marchandises	31 611		31 611	82 774	-51 164	-61.81
Production vendue de Biens	145 715	1 017 741	1 163 456	949 178	214 278	22.58
Production vendue de Services	127 990	22 504	150 494	145 717	4 777	3.28
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	305 315	1 040 245	1 345 561	1 177 669	167 892	14.26
Production stockée						
Production immobilisée			438 760	518 000	-79 240	-15.30
Subventions d'exploitation			174 167	53 417	120 750	226.05
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			258 335	167 443	90 891	54.28
Autres produits			51	55	-4	-7.39
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)			2 216 872	1 916 584	300 288	15.67
CHARGES D'EXPLOITATION (2)						
Achats de marchandises			26 807	66 986	-40 179	-59.98
Variation de stock (marchandises)				23 750	-23 750	-100.00
Achats de matières premières et autres approvisionnements			81 314	109 707	-28 393	-25.88
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			971 462	997 132	-25 669	-2.57
Impôts, taxes et versements assimilés			35 898	42 133	-6 235	-14.80
Salaires et traitements			1 160 478	1 529 709	-369 231	-24.14
Charges sociales			536 326	654 118	-117 792	-18.01
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			624 198	534 995	89 204	16.67
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			42 961	57 656	-14 694	-25.49
Dotations aux provisions			4 293	118 180	-113 887	-96.37
Autres charges			15 204	-4 473	19 677	439.87
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)			3 498 942	4 129 891	-630 949	-15.28
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-1 282 070	-2 213 307	931 238	42.07
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/06/2015	6	30/06/2014	6	Euros	%
PRODUITS FINANCIERS						
Produits financiers de participations (3)				110	-110	-100.00
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	8 630		14 569		-5 940	-40.77
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change	8 222		1 582		6 640	419.74
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
TOTAL V	16 851		16 262		590	3.63
CHARGES FINANCIERES						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	344 991		312 000		32 991	10.57
Intérêts et charges assimilées (4)	22 329		12 102		10 227	84.51
Différences négatives de change	3 376		3 754		-377	-10.05
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
TOTAL VI	370 696		327 855		42 841	13.07
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-353 845		-311 594		-42 251	-13.56
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	-1 635 914		-2 524 901		888 987	35.21
PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	11 076		11 281		-205	-1.82
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
TOTAL VII	11 076		11 281		-205	-1.82
CHARGES EXCEPTIONNELLES						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	107 719		16 305		91 414	560.65
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	325 779		16 539		309 240	NS
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
TOTAL VIII	433 498		32 844		400 654	NS
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-422 422		-21 563		-400 859	NS
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	-237 461		-395 000		157 539	39.88
TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)	2 244 800		1 944 127		300 673	15.47
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	4 065 675		4 095 591		-29 915	-0.73
5. BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	-1 820 875		-2 151 464		330 588	15.37

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Situation semestrielle : Période du 01/01/2015 au 30/06/2015

Annexe aux comptes semestriels, dont le total du bilan est de 6 238 034 Euros et dont le chiffre d'affaires est de 1 345 561 Euros. Le résultat est un déficit de (1 820 875) Euros.

La période a une durée de 6 mois, couvrant la période du 01/01/2015 au 30/06/2015.

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante de la situation semestrielle. Les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration qui s'est réuni le 20 octobre 2015.

Continuité d'exploitation

Les comptes semestriels au 30 juin 2015 ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation. En effet, les prévisions de trésorerie établies jusqu'au 30 juin 2016 font apparaître une situation de trésorerie positive. Elles tiennent notamment compte des éléments suivants :

- La trésorerie disponible au 30 septembre 2015 s'élève à 462 K€.
- Hypothèse d'encaissement d'une subvention ADOC de 95 K€ en novembre 2015.
- Hypothèse de financement par émission d'OCABSA pour un montant de 3 M€ (de juillet 2015 à juin 2016)
- Hypothèse de croissance significative du chiffre d'affaires sur la période juillet 2015 à juillet 2016

Si ces hypothèses venaient à ne pas se réaliser, il en résulterait une incertitude sur le principe de continuité d'exploitation retenu pour l'établissement des comptes dans la mesure où la société pourrait en conséquence ne pas être en mesure d'acquitter ses dettes et réaliser ses actifs dans le cadre normal de son activité. Le principe de continuité d'exploitation retenu dans le cadre de l'arrêté au 30 juin 2015 pourrait alors se révéler inapproprié.

La société étudie actuellement la mise en place d'autres moyens de financement externes pour satisfaire ses besoins de trésorerie au-delà des 12 prochains mois.

Faits marquants de l'exercice

1.2 Activité

La Société a poursuivi son développement commercial international et continué d'enrichir son offre produit.

Dans ce cadre, l'exercice clos le 30 juin 2015 a été marqué par les faits suivants :

- La société a annoncé la signature d'un contrat pluriannuel avec un leader mondial du PACS. Ce contrat conclu pour une durée de 10 ans garantit des revenus récurrents minimum de 250 K€ dès 2015.

1.2.2 Recherche et développement

La société a annoncé le lancement du projet HECAM, projet de recherche collaborative public/privé, destiné au développement d'outils de dépistage, de diagnostic et de traitement de l'hépatocarcinome, principal cancer primitif du foie.

Intrasense a été retenue pour son expertise mondialement reconnue dans ce domaine dans le consortium HECAM composé d'industriels – General Electric (chef de file), Guerbet, et sept PME- ainsi que des académiques – APHP, Inserm appuyés par le CHU de Montpellier.

Ce projet prestigieux financé dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) s'étalera sur 5 ans et représentera pour Intrasense une enveloppe de 1,6 million d'euros sous forme de subvention et d'avance remboursable.

1.2.3 Emission d'une première tranche d'obligations convertibles.

La Société a conclu avec le fonds d'investissement Atlas Alpha Yield Fund, fonds anglais immatriculé aux Iles Cayman représenté par sa société de gestion, la société Atlas Capital Markets, un contrat en date du 24 mars 2015 concernant un projet d'émission d'obligations convertibles en actions ordinaires nouvelles de la Société d'une valeur nominale unitaire de cinq centimes d'euros (0,05€) (ci-après les «**OCA**») à bons de souscription d'actions ordinaires nouvelles (ci-après les «**BSA**») (ci-après ensemble les «**OCABSA**»).

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 7 mai 2015 a délégué au conseil d'administration sa compétence aux fins d'émettre un nombre maximum de trente mille (30.000) OCABSA de cent (100) euros de valeur nominale chacune, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'Atlas Alpha Yield Fund, en six (6) tranches d'un montant de cinq cent mille euros (500.000 €) chacune, soit pour un montant nominal maximum de trois millions d'euros (3.000.000 €) et avec un montant nominal maximum de la ou des augmentations de capital de six millions d'euros (6.000.000 €) en cas de conversion des obligations convertibles et/ou en cas d'exercice des bons de souscription d'actions.

Le prix unitaire de souscription des OCABSA est fixé au pair, soit cent euros (100 €).

Le conseil d'administration a fait usage de la délégation de compétence qui lui a été consentie par l'Assemblée au titre de la deuxième résolution, conformément aux articles L.228-91 à L.228-97, L.225-129-2, L.225-132 et L.225-138 du Code de commerce, pour décider d'émettre la première Tranche de 5.000 OCABSA de cent (100) euros de valeur nominale chacune pour un montant de 500.000 euros, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'Atlas Alpha Yield Fund.

Le conseil a pris acte :

- que les conditions et modalités des OCA et des BSA sont détaillées dans les termes et conditions des OCA et des BSA approuvés par l'assemblée générale extraordinaire du 7 mai 2015 et tels qu'annexés au rapport du conseil d'administration à ladite assemblée ;
- que conformément à la délégation conférée par l'assemblée générale extraordinaire du 7 mai 2015, un avenant au contrat du 24 mars 2015 a été signé le 7 mai 2015 remplaçant les termes et conditions de l'émission des OCA et des BSA par ceux approuvés par l'assemblée générale (à l'exception de la clause d'ajustement des BSA).

Après en avoir délibéré, le conseil, constatant que le délai de 5 jours calendaires entre la notification par Intrasense de l'intention d'émettre une tranche et son acceptation par le souscripteur, évoqué lors du conseil du 11 mai 2015, est respecté, à l'unanimité :

- à décidé de faire usage de la Délégation et d'émettre un emprunt obligataire d'un montant nominal de 500.000 euros, par émission de 5.000 OCABSA de cent (100) euros de valeur nominale chacune, au profit d'Atlas Alpha Yield Fund ;
- décidé que :
 - les OCABSA seront libérées intégralement en numéraire par versement d'espèces lors de leur souscription par le fonds Atlas Alpha Yield Fund ;
 - conformément au contrat d'émission, la souscription sera reçue du 14 mai 2015, soit le lendemain de la notification écrite de l'émission remise au souscripteur, jusqu'au 18 mai 2015 inclus au

siège social de la Société ou tout autre lieu convenu contre remise du bulletin et de la notification de souscription correspondants signés par le souscripteur et sur justification de la libération par versement des fonds ; cette période de souscription pourra néanmoins être close par anticipation à compter de la souscription de l'intégralité des 5.000 OCABSA faisant l'objet de la présente émission ;

- le prix de souscription des OCABSA sera versé par le souscripteur, Atlas Alpha Yield Fund, sous réserve de la validation des conditions suspensives visées dans le contrat d'émission ;
 - les OCABSA seront souscrites à un prix égal à 100 % du montant principal de la première tranche, soit 500.000 euros ;
 - les fonds provenant des souscriptions en numéraire seront déposés sur un compte ouvert au nom de la Société à la banque Société Générale, dont les coordonnées bancaires sont les suivantes : FR76 3000 3014 3000 0200 9425 067, qui établira le certificat du dépositaire ; et
 - la souscription ne sera reçue que pour le montant total des OCABSA et l'émission des OCABSA ne sera réalisée que pour autant que la totalité des 5.000 OCABSA aura été souscrite.
- constaté que la Date d'Echéance des 5.000 OCA, telle que définie dans les termes et conditions des OCA est le 7 mai 2018.

Le conseil d'administration prend acte que le cours de clôture (tel que publié par Bloomberg) de l'action de la Société sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris de l'action de la Société s'élève :

- le 12 mai 2015, soit le jour de bourse précédant l'émission de la première Tranche des OCABSA, à 1,02 euros ;
- le 24 mars 2015, soit à la date de la signature du contrat d'émission d'OCABSA, tel que défini par les termes et conditions des OCA et des BSA annexés au rapport du conseil d'administration à l'Assemblée, à 1,60 euros.

Conformément aux termes de la première résolution de l'Assemblée, le Prix d'Exercice des BSA doit être égal à cent quinze pour cent (115%) du moins élevé de ces deux cours de clôture (tel que publié par Bloomberg) de l'action de la Société sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris, soit cent quinze pour cent (115%) de 1,02 euros.

En conséquence, le conseil d'administration décide de fixer le Prix d'Exercice des BSA à 1,17 euros par BSA.

Le conseil d'administration constate que du fait de ce Prix d'Exercice le nombre de BSA s'élève à 427 350 correspondant à la valeur nominale total de chaque OCA émise (*i.e.* 100 €) divisée par le Prix d'Exercice des BSA attachés aux OCA à la Date d'Emission, conformément aux termes et conditions des OCA et des BSA arrêtés par l'Assemblée.

Le conseil d'administration prend acte que l'émission de la première Tranche, emporte dès la souscription des 5.000 OCABSA détachement des BSA attachés à chaque OCA.

Enfin, le conseil constate que la Délégation reste valable pour 25.000 OCABSA pour un montant de 2.500.000 euros, jusqu'au 7 novembre 2016.

Evénements importants survenus depuis le 30 juin 2015.

Notre société n'a pas connu d'événement important depuis la date de clôture.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Code du commerce - Art. R 123-196 1° et 2°; PCG Art. 531-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes intermédiaires clos le 30 juin 2015 ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, et en application des règles comptables françaises, dans le respect des principes prévus par le Plan Comptable Général issu du règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014. Les comptes ont été préparés selon les mêmes principes comptables que ceux adoptés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes,
- Indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Recours à des estimations

Pour établir ces informations financières, la Direction de la société doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données en notes annexes.

La direction de la société procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations. Les montants qui figureront dans les futurs états financiers sont susceptibles de différer des estimations présentes en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes. Les principales estimations faites par la direction pour l'établissement des états financiers concernent la valorisation et les durées d'utilité des actifs opérationnels, corporels et incorporels, les créances clients, le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité, la valorisation des titres de participation des filiales et les créances rattachées, ainsi que les hypothèses retenues pour le calcul des obligations liées aux avantages du personnel.

Principes comptables appliqués

Immobilisations

Frais de développement

Les dépenses de développement sont inscrites au bilan lorsqu'elles se rapportent à des projets nettement individualisés, pour lesquels les chances de réussite technique et de rentabilité commerciale sont sérieuses et dont les coûts sont distinctement établis. Il s'agit du développement des briques logicielles et logiciels Myrian® commercialisés. Les briques technologiques développées depuis 2007 sont toujours utilisées dans la version du logiciel en cours de commercialisation, conformément à la « roadmap » produit. Intrasense édite trois versions du logiciel Myrian® par an : les nouvelles versions correspondent à l'ajout de nouvelles fonctionnalités ou nouveaux modules mais elles reposent toujours sur les mêmes socles logiciels.

Ces frais de développement sont amortis sur la durée de vie des produits, estimée à 3 ans.

Les frais d'emprunts nécessaires à la production de ces immobilisations ne sont pas pris en compte dans la détermination du coût d'acquisition.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (frais d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production. Les intérêts des emprunts nécessaires à l'acquisition de ces immobilisations ne sont pas pris en compte dans la détermination du coût d'acquisition.

Immobilisations financières

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'achat.

Evaluation des amortissements

(Code du commerce Art. R 123-196 2°)

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans
Frais de R&D	Linéaire	3 ans

Dépréciation d'actifs

Les immobilisations doivent être soumises à des tests de perte de valeur dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Pour apprécier la présence d'un indice de perte de valeur, l'entreprise considère les indices externes et internes suivants :

Indices externes :

Une diminution de la valeur de marché de l'actif supérieure à l'effet attendu du passage du temps ou de l'utilisation normale de l'actif ;

Des changements importants, ayant un effet négatif sur l'entité, intervenus, au cours de l'exercice ou dans un proche avenir, dans l'environnement technique, économique ou juridique ou sur le marché dans lequel l'entreprise opère ou auquel l'actif est dévolu ;

Une augmentation durant l'exercice des taux d'intérêt du marché ou autres taux de rendement du marché avec une probabilité que ces augmentations diminuent de façon significative les valeurs vénales et/ou d'usage de l'actif.

Indices internes :

Existence d'un indice d'obsolescence ou de dégradation physique d'un actif non prévu par le plan d'amortissement ;

Des changements importants dans le mode d'utilisation de l'actif ;

Des performances de l'actif inférieures aux prévisions ;

Une baisse sensible du niveau des flux futurs de trésorerie générés par la société.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est alors effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle.

La valeur nette comptable d'une immobilisation correspond à sa valeur brute diminuée, pour les immobilisations amortissables, des amortissements cumulés et des dépréciations.

La valeur actuelle est une valeur d'estimation qui s'apprécie en fonction du marché et de l'utilité du bien pour la société. Elle résulte de la comparaison entre la valeur vénale et la valeur d'usage. La valeur vénale correspond au montant qui pourrait être obtenu, à la date de la clôture, de la vente de l'actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie.

Cas des Titres de participations

Une dépréciation des immobilisations financières est constituée lorsque la valeur actuelle de ces titres est inférieure à la valeur nette comptable.

La valeur actuelle repose soit sur la valeur vénale soit sur la valeur d'utilité en fonction de la stratégie de la société sur ces titres de participations :

La valeur vénale est le montant qui pourrait être obtenu, à la date de clôture, de la vente d'un actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, nette des coûts de sortie. Les coûts de sortie sont les coûts directement attribuables à la sortie d'un actif, à l'exclusion des charges financières et de la charge d'impôt sur le résultat.

La valeur d'utilité est appréciée, pour les titres de participation, sur la base d'une approche multicritères comprenant notamment la méthode des flux de trésorerie actualisés. Ces critères sont pondérés par les effets de détention de ces titres en termes de stratégie ou de synergie eu égard aux autres participations détenues.

Provisions pour risques et charges

Une provision est constituée lorsqu'il existe une obligation actuelle résultant d'événements passés à l'égard d'un tiers qui provoquera de manière certaine ou probable une sortie de ressources estimable de façon fiable au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Les provisions sont évaluées en fonction de la meilleure estimation des dépenses prévisibles.

Dans le cadre de la fourniture de licences à ses clients, la société INTRASENSE apporte contractuellement une garantie d'un an à l'utilisateur. A ce titre, la société a comptabilisé une provision d'exploitation pour faire face à cet engagement. La provision pour garantie est calculée sur la base de 5% du chiffre d'affaires « ventes de licences » réalisé sur les 4 trimestres précédents, pondérés par antériorité.

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en cours ou dont elle est menacée) qui pourrait avoir ou a eu au cours des six derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires « ventes de biens » est principalement constitué de la vente de licences en mode indirect auprès de distributeurs ou partenaires industriels de type OEM ou directement auprès de cliniques ou centres hospitaliers. La reconnaissance du chiffre d'affaires est réalisée lors du transfert des risques et avantages, correspondant à la date de mise à disposition des licences chez le partenaire ou le client final (ventes directes).

Le chiffre d'affaires services correspond à l'activité de maintenance. Il est reconnu linéairement sur la durée du contrat. Les paiements partiels reçus sur les contrats sont enregistrés en "avances et acomptes clients".

Créances clients

Les créances clients sont constatées lors du transfert des risques et avantages.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire de ces créances présente un risque quant à sa recouvrabilité.

Crédit impôt recherche

Les entreprises industrielles et commerciales imposées selon le régime réel et qui effectuent des dépenses de recherche peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt au titre de leurs activités de recherche.

Le crédit d'impôt est calculé par année civile et s'impute sur l'impôt dû par l'entreprise au titre de l'année au cours de laquelle les dépenses de recherche ont été engagées. L'entreprise ne payant pas d'impôt sur les sociétés demande le remboursement du crédit impôt recherche.

Le crédit d'impôt recherche est comptabilisé en diminution du poste « Impôts sur les bénéfices ».

Evaluation des valeurs mobilières de placement

(Code du commerce Art. R 123-196)

Les titres de placement sont évalués au coût de revient d'acquisition majoré des revenus courus de la période, ou à la valeur de marché si celle-ci est inférieure.

La société INTRASENSE, habilitée conformément aux dispositions légales et réglementaires, à procéder à des opérations d'achat de ses titres dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale a conclu un contrat de liquidité avec la société Gilbert Dupont. Ce contrat autorise la société Gilbert Dupont à réaliser des interventions à l'achat comme à la vente en vue de favoriser la liquidité des titres de la société INTRASENSE et la régularité de leur cotation sur le marché Alternext.

Disponibilités en Euros

(Code du commerce Art. R 123-196 1° et 2°)

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en devises

(PCG Art. 342-7)

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Les charges ou produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les créances, disponibilités et dettes en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

PRESENTATION DES ELEMENTS FINANCIERS

Les montants présentés dans les tableaux ci-dessous sont exprimés en euros, sauf mention particulière.

Notes sur les postes de l'actif du bilan

Etat des immobilisations

	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais établissement et frais de développement	TOTAL	6 121 678	438 760
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	225 394	
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales agencements aménagements constr.			
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	2 583		
Installations générales agencements aménagements divers	123 214		
Matériel de transport			
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	401 275		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	3 057		
Avances et acomptes			
	TOTAL	530 129	
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	111 542		
Créances rattachées à des participations	748 959		340 110
Prêts, autres immobilisations financières	54 476		42
	TOTAL	914 977	340 152
	TOTAL GENER	7 792 178	778 912

	Valeur brute en fin d'exercice	Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	
Frais établissement et frais de développement	TOTAL			6 560 438
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL			225 394
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales agencements aménagements constr.				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	2 583			
Installations générales agencements aménagements divers	123 214			
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	399 291	1 984		
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	3 057			
Avances et acomptes				
	TOTAL		1 984	528 145
Participations évaluées par mises en équivalence				
Autres participations	111 542			
Créances rattachées à des participations	1 086 373	2 696		
Prêts, autres immobilisations financières	54 518			
	TOTAL		2 696	1 252 433
	TOTAL GENER		4 680	8 566 410

Au cours du premier semestre 2015, l'activation des dépenses de développement représente un montant total de 439 K€. Les créances rattachées à des participations concernent la filiale Intrasense Inc. aux USA.

Etat des amortissements

		Montant en début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant en fin d'exercice
Frais établissement et frais de développement	TOTAL	4 575 694	558 468		5 134 162
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	200 853	8 112		208 965
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales agencements aménagements constr.					
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		2 583			2 583
Installations générales agencements aménagements divers		29 067	5 747		34 814
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		325 476	26 871	609	351 738
Emballages récupérables et divers					
	TOTAL	357 126	32 618	609	389 135
	TOTAL GENE	5 133 673	599 198	609	5 732 262

		Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
					Dotations	Reprises
Frais étab. rech. Développ.	TOTAL	558 468				
Autres immob. incorporelles	TOTAL	8 112				
Terrains						
Constructions sur sol propre						
Constructions sur sol d'autrui						
Instal. générales agenc. Aménag. constr.						
Instal. techniques, Matériel outillage indus.						
Instal. générales agenc. Aménag. divers		5 747				
Matériel de transport						
Matériel de bureau informatique, Mobilier		26 871				
Emballages récupérables et divers						
	TOTAL	32 618				
	TOTAL GENE	599 198				

Les amortissements constatés au titre des frais activés antérieurement ou au cours de l'exercice, représentent 558 K€.

Etat des échéances des créances

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations	1 086 373		1 086 373
Prêts	6 588		6 588
Autres immobilisations financières	47 930		47 930
Clients douteux ou litigieux	987 589	987 589	
Autres créances clients	1 917 102	1 917 102	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Impôt sur les bénéfices	1 160 162	1 160 162	
Taxe sur la valeur ajoutée	82 868	82 868	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers état et autres collectivités publiques			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	179 057	179 057	
Charges constatées d'avance	52 197	52 197	
TOTAL	5 519 866	4 378 975	1 140 891
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

Au 30 juin 2015, les créances d'impôt sont essentiellement constituées du crédit impôt recherche pour 1 141 K€ (dont 903 K€ au titre de l'exercice 2014).

Etat des dépréciations

Provisions pour dépréciations	Montant en début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant en fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles					
Sur immobilisations corporelles					
Sur titres mis en équivalence					
Sur titres de participation	75 000	7 577			82 577
Sur autres immobilisations financières	748 959	337 414			1 086 373
Sur stocks et en-cours					
Sur comptes clients	786 764	42 961	77 829		751 896
Autres provisions pour dépréciation					
TOTAL G	1 610 723	387 952	77 829		1 920 846

Dont dotations et reprises

d'exploitation	42 961	77 829
financières	344 991	
exceptionnelles		

Les participations financières apparaissent au bilan pour une valeur brute de 112 K€ et sont dépréciées au 30 juin 2015 pour une valeur de 83 K€ représentant les titres de la filiale Chinoise et de la filiale américaine.

Les créances rattachées à des participations représentent les avances à la filiale Intrasense Inc. USA et font l'objet d'une provision à 100% pour un montant de 1 086 K€.

Les créances liées aux opérations commerciales avec les filiales Chine et USA sont dépréciées à hauteur de 172 K€.

Créances clients : Une dotation complémentaire de 43 K€ a été comptabilisée à la clôture de situation suite à l'estimation du risque de non recouvrement de plusieurs créances.

Trésorerie

Les titres de placement sont constitués de comptes à terme pour une valeur de 216 K€.

Au 30 juin 2015, la Société détenait 14 718 actions en propre au travers de son contrat de liquidité avec Gilbert Dupont, pour une valeur au bilan de 11 627 €.

Actions en propre au 31/12/2014	11 581
Achats 1 ^{er} semestre 2015	213 965
Ventes 1 ^{er} semestre 2015	210 828
Actions en propre au 30/06/2015	14 718

Produits à recevoir

(Code du commerce Art. R 123-196)

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	311 461
Autres créances	4 320
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	25
Total	315 806

Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	52 197
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	52 197

Note sur les postes du passif du Bilan

Etat des échéances des dettes

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	500 431	500 431		
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	30 788	30 788		
Emprunts et dettes ets crédit à plus d'1 an à l'origine	1 704 156	145 444	1 356 428	202 284
Emprunts et dettes financières divers	138 750	63 750	75 000	
Fournisseurs et comptes rattachés	572 753	572 753		
Personnel et comptes rattachés	265 059	265 059		
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	734 721	734 721		
Impôt sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	72 028	72 028		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et versements assimilés	52 115	52 115		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	303 327	303 327		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Charges constatées d'avance	483 904	483 904		
TOTAL	4 858 032	3 224 320	1 431 428	202 284
Emprunts souscrits en cours d'exercice	0			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	95 538			
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges	56 000				56 000
Garanties données aux clients	69 139	4 293			73 432
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
TOTAL	125 139	4 293			129 432

Composition du capital social

(Code du commerce Art. R 123-197; PCG Art. 531-3 et 532-12)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS ORDINAIRES	0,0500	4 236 058			4 236 058
TOTAL		4 236 058			4 236 058

Mouvements des capitaux propres

(En euros)	Situation à l'ouverture	Variation en plus	Variation en moins	Situation à la clôture
Capital	211 803			211 803
Primes liées au capital	14 373 765			14 373 765
Réserve légale	15 593			15 593
Provisions réglementées				0
Report à nouveau	-7 183 480	-5 473 235		-12 656 715
Résultat de l'exercice	-5 473 235	-1 820 875	5 473 235	-1 820 875
				0
TOTAL	1 944 446	-7 294 110	5 473 235	123 571

Autres titres ouvrant droit au capital

Obligations convertibles en actions

Eléments	Quantité
A l'ouverture	Néant
Emis pendant la période	5000
Au 30 juin 2015	5000

Bons de souscription en actions (BSA)

BSA émis le 11 mai 2015
Nombre de BSA 427350
Prix d'exercice 1,17 Euros

Mouvements des avances remboursables – Autres fonds propres

(En Euros)	Solde Ouverture	Avances reçues	Avances remboursées	Solde clôture	Dû à - d'1 an	Dû à + d'1 an
Avance remboursable OSEO 1,5 M€	937 500		112 500	825 000	375 000	450 000
Préfinancement CIR	249 000			249 000	249 000	
Avance BPI HECAM		53 000		53 000		53 000
TOTAL	1 186 500	53 000	112 500	1 127 000	624 000	503 000

Mouvements des avances remboursables – Dettes financières

(En Euros)	Solde Ouverture	Avances reçues	Avances remboursées	Solde clôture	Dû à - d'1 an	Dû à + d'1 an
Assurance prospection COFACE	24 776		24 776			
Avance remboursable ASTRE 300 K€	180 000		45 000	135 000	60 000	75 000
Avance OSEO	15 000		11 250	3 750	3 750	
TOTAL	219 776		81 026	138 750	63 750	75 000

Charges à payer

(Code du commerce Art. R 123-196)

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles	431
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 980
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	96 505
Dettes fiscales et sociales	443 074
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	41 550
Total	585 540

Produits constatés d'avance

(Code du commerce Art. R 123-196)

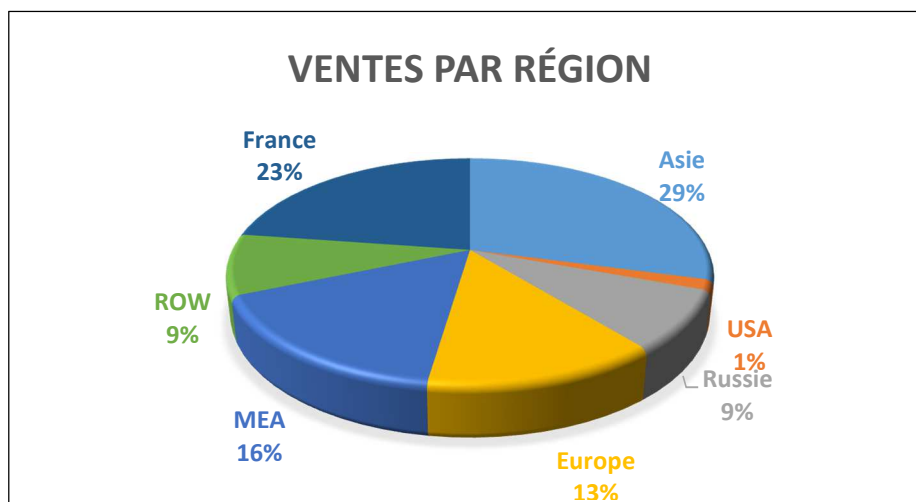
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	483 904
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
Total	483 904

Compléments d'information relatifs au compte de résultat.

Ventilation du chiffre d'affaires net

(Code du commerce Art. R 123-198-4°; PCG Art. 531-2/15)

Chiffre d'Affaires France : 305 315 euros
Chiffre d'Affaires Export : 1 040 245 euros.



Transferts de charges

(PCG Art. 531-2/14)

Les transferts de charges sont composés de :

- * 16 897 € issus de remboursements obtenus d'organismes privés ou publics
- * 166 000 € de répartition des frais liés à l'émission du nouvel emprunt obligataire.

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles du premier semestre de 2015 a été constaté pour un montant de 19,3K€. Le produit correspondant a été porté au crédit du compte 648000 Autres charges de personnel.

Ce crédit d'impôt a pour objet le financement de l'amélioration de notre compétitivité, à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche et d'innovation.

Effectifs moyens :

	30.06.15	31.12.14
Employés	1	1
Cadres et techniciens	39	54
Total	40	55

Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance :

Cette information n'est pas communiquée dans la mesure où elle reviendrait à donner la rémunération d'une seule personne dirigeante.

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 531-2/14)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS de GESTION	3 190	77180000
- PRODUITS EXCEPTIONNELS S/ EX. ANTERIEURS	7 886	77210000
-		
Total	11 076	
Charges exceptionnelles		
- PENALITES & AMENDES	11 022	67120000
- AUTRES CHARGES EXEPTIONNELLES	284	67180000
- CHARGES EXCEPTIONNELLES S/ EX. ANTERIEUR	96 414	67210000
- VAL. NETTE COMPTABLE DES EAC	1 375	67500000
- MALIS SUR RACHATS D'ACTION PROPRES	10 813	67830000
- AUTRES CHARGES EXEPTIONNELLES	313 591	67880000
Total	433 499	

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles

(Code du commerce Art. R 123-196; PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Intrasense a consenti à la Banque Populaire du Sud et à Crédit Agricole du Languedoc les nantissements suivants :

- Le 14 octobre 2014 Nantissement en 4ème rang au profit de Banque Populaire du Sud à hauteur de 400 000€*pari passu* avec le Crédit Agricole.
- Le 14 octobre 2014 Nantissement en 4ème rang au profit de Crédit Agricole du Languedoc à hauteur de 400 000€*pari passu* avec la Banque Populaire du Sud.

Engagements reçus

Néant.

Engagement en matière de pensions et retraites

(Code du commerce Art. R 123-197; PCG Art. 531-2/9, Art. 532-12)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Les indemnités de départ à la retraite sont calculées sur la base d'un départ à la retraite à 65 ans pour tous les salariés, d'une Inflation à 2% par an, d'un taux d'actualisation de 1,86% aligné sur le rendement estimé des obligations de bonne signature, (OAT 30 : 1,86% au 31/12/2014) , d'un turnover basé sur l'expérience de l'entreprise, d'un taux de survie déduit des tables de survie Hommes/Femmes et d'un taux de charge moyen de 45%. Les droits en mois de salaires découlent de l'application de la convention de la métallurgie.

Le montant de l'engagement calculé représente 108 K€. Cet engagement ne fait pas l'objet d'une provision dans les états financiers et constitue un engagement hors bilan.

Au 31/12/2014, le montant de l'engagement calculé pour l'exercice 2014 s'élevait à 100 K€, sur la based'un taux d'actualisation de 1,86% et d'un taux de charges sociales moyen de 45%, les autres hypothèses demeurant inchangées.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Liste des filiales et participations

(Code du commerce Art. L 233-15 et Art. R 123-197; PCG Art. 531-3 et 532-12)

Sociétés	Capital (€)	Réserves et reports à nouveau avant affectation	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (7) (9)	Montant des cautions et avals donnés par la société (7)	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Situation nette
				brute	nette					
A. Renseignements détaillés										
- Filiales détenues à + de 50%										
-FILIALE INTRASENSE CHINE	75000€		100	75K€	0 K€			394,2 K€	(24,6)K€	(143) K€
-FILIALE INTRASENSE SINGAPOUR (1)	28 965€		100	29 K€	29 K€			N/A	N/A	N/A
FILIALE INTRASENSE INC.	7 577 €		100	8 K€	0 K€	1 086,K€ (2)		57,6 K€	(621,2)K€	(757) K€
- Participations détenues entre 10 et 50 %										
B. Renseignements globaux										
- Filiales non reprises en A										
- Participations non reprises en A										

(1) Intrasense Singapour n'a pas d'activité commerciale.

(2) Avances en compte courant consenties à la filiale Intrasense Inc.

Opérations réalisées avec des entreprises liées

(en millier d'euros)	S1 2015	2014
Immobilisations financières		
-Participations	112	112
- Créances sur participation	1 086 (1)	748,9
- Prêts		
Créances		
- Créances clients et rattachés	292 (3)	269
- Autres créances		
Dettes		
- Dettes fournisseurs et rattachés	0	123
- Dettes financières		

(en millier d'euros)	S1 2015	2014
Charges d'exploitation	0	123
Produit d'exploitation	65,2 (2)	116,9
Charges financières		
-Intérêts et charges assimilés		
-Pertes sur créances liées à des participations		
Produits financiers		
-Produits de participations		
-Intérêts		
Charges exceptionnelles		
Produits exceptionnels		

Les transactions avec les entreprises et/ou parties liées conclues ou ayant été poursuivies au cours de l'exercice ont été conclues à des conditions de marché normales.

(1) Avances en compte courant consenties à la filiale Intrasense Inc.

(2) Ventes de licences à la filiale Chine.

(3) Dont 172 K€ faisant l'objet d'une dépréciation

